



LES HORAIRES

2025 -2026

| MATERNELLE | | | | | | |
|----------------------|-------------------|--------------|---------|------------------------------|--------|------------------|
| 62 Rue de la Colonie | | | | | | |
| | Garderie du matin | Entrée | Externe | | Sortie | Garderie du soir |
| PS-MS-GS | 8h00 8h15 | 8h20 8h30 | 11h30 | 13h00 109 Rue Bobillot | 16h15 | 17h45 |

| ELEMENTAIRE | | | | | | |
|------------------|--|--------------|---------|-------|--------|------------------|
| 109 Rue Bobillot | | | | | | |
| | Garderie du matin | Entrée | Externe | | Sortie | Garderie du soir |
| CP | Ouverture des portes au 62 8h00 - 8h15 Fermeture des portes | 8h30 8h40 | 12h00 | 13h30 | 16h20 | 17h55 |
| CE1 | | | 12h15 | 13h40 | 16h25 | |
| CE2 | | | | | 16h30 | |
| CM1 | | | | | 16h35 | |
| CM2 | | | | | | |



Respect des horaires

La ponctualité est indispensable. Tout retard nuit à l'enfant et à sa classe.
En cas de retards trop fréquents le soir, le service d'étude et de garderie ne sera pas garanti.

Rendez-vous personnels

Les rendez-vous (médicaux ou autres) doivent être pris en dehors du temps scolaire. En cas d'impossibilité, l'enfant s'absentera **sur la ½ journée**, il ne sera pas autorisé à arriver plus tard ou à quitter plus tôt l'établissement.

Les prises en charge médicales régulières, en accord avec l'école, ne sont pas concernées.

Quelques petits rappels

Les goûters :

Seuls les enfants qui restent à l'étude ou à la garderie apportent un goûter dans une boîte. Les bonbons sont interdits.

La tenue vestimentaire :

Tous les élèves de l'école doivent porter une blouse qui est propre à l'établissement.
Pour le sport et par mesure d'hygiène, les enfants se changeront avant et après chaque séance.

Ils porteront un tee-shirt **blanc uni** ainsi qu'un short ou jogging **bleu marine** ou **noir**.

Les oublis :

Afin de responsabiliser vos enfants et de les aider à grandir en autonomie, merci de n'apporter **aucun** goûter, vêtement, objet oublié sur le temps de classe.

Les modes de communications :

La communication entre parents et enseignants est un enjeu fondamental.

- Ecole Directe vous transmet toutes les informations utiles, il est indispensable d'en prendre connaissance.
- Le cahier de liaison est destiné à la transmission d'informations pratiques.
- Le rendez-vous individuel à votre initiative ou à celle de l'enseignant.
- Le livret scolaire numérique vous est transmis **2 fois dans l'année**, fin janvier et fin juin.

Nous attirons votre attention sur les dérives des moyens actuels de communication. Il est interdit d'introduire dans l'établissement tout appareil électronique tels que Airtag, montre connectée, smartphone.

À partir du CM1, si vous estimez que votre enfant doit être muni d'un portable, seuls les portables basiques sont autorisés à être déposés au secrétariat à 8h30.

